



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 4 septembre 2018 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général par intérim et directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

Mmes Guylaine Giroux, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

052/04-09-18-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du contrat d'emploi du directeur du Service de sécurité incendie
3. Embauche d'un pompier
4. Acceptation du mandat de coordination du projet de création d'une Régie intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un Service de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes
5. Financement du Règlement numéro A-30 décrétant un emprunt pour l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge
6. Adoption des comptes payés et à payer pour les mois de juin, juillet et août 2018
7. Appropriation du surplus non affecté – Autorisation de remboursement d'un trop-perçu à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)
8. Achat d'un traceur de lignes pour le parc Liguori-Gervais – Autorisation de paiement
9. Annulation d'une facture
10. Désaffectation du surplus affecté
11. Appropriation du surplus non affecté – Affectation d'un montant pour un mandat de soutien au Service de sécurité incendie
12. Période de questions du public
13. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

053/04-09-18-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

APPROBATION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contrat d'emploi du directeur du Service de sécurité incendie, M. Martin Cossette, daté du 4 septembre 2018.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer le contrat d'emploi et les annexes A, 1 et 2 de cet employé de niveau cadre pour 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Que, toute politique antérieure de la Ville relativement aux conditions générales de travail soit remplacée par l'annexe 1 intitulée « Cadre de travail du personnel cadre », au contrat d'emploi. Sera ajoutée, l'annexe 2, « Compétences clés en leadership » à finaliser par le personnel cadre et la direction générale. L'entrée en vigueur de l'annexe 2 est prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

054/04-09-18-A

EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Frédéric Brière à titre de pompier volontaire du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, pour le secteur Sainte-Véronique, à compter du 27 août 2018, échelon 5, lequel pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter de la présente et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, telle politique qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

055/04-09-18-A

ACCEPTATION DU MANDAT DE COORDINATION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes au sein des divers Services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le recrutement des pompiers s'avère difficile dans l'ensemble des Services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la défaillance dans le décompte en temps réel de la disponibilité des pompiers sur le territoire par les gestionnaires des Services de sécurité incendie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités ont besoin d'avoir des ententes d'entraide et certaines ont des ententes à l'appel initial, ceci afin de respecter la force de frappe décrite dans le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que très peu de procédures opérationnelles, administratives et en santé et sécurité au travail sont en vigueur dans les Services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la création d'une Régie va permettre d'optimiser les opérations et la gestion des Services de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes ainsi que l'atteinte des exigences du prochain schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte le mandat d'être responsable du projet de création d'une Régie intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un Service de sécurité incendie qui desservira tout le territoire des municipalités participantes et autorise le directeur général ou le directeur général adjoint de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande dans le cadre de l'Aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et à signer tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

056/04-09-18-A

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-30 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge se propose d'emprunter par billets un montant total de 60 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro A-30 pour le montant suivant :

Règlement numéro A-30 60 000 \$

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'Agglomération de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins pour son emprunt de 60 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro A-30 au taux suivant :

- 60 000 \$: 5,11 % pour un terme de 5 ans avec un amortissement de 10 ans

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière.

Que les billets soient datés du 5 septembre 2018.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Que les billets, quant au capital, soient payables annuellement.

ADOPTÉE

057/04-09-18-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour les mois de juin, juillet et août 2018, totalisant 52 888,73 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

058/04-09-18-A

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERÇU À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement d'un trop-perçu à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour un montant total de 4 350 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté.

Que la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce remboursement et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

059/04-09-18-A

ACHAT D'UN TRACEUR DE LIGNES POUR LE PARC LIGUORI-GERVAIS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un traceur de lignes pour le parc Liguori-Gervais auprès de la compagnie « Sherwin-Williams » pour un montant total de 2 685 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 818,91 \$).

Que ladite dépense nette soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et remboursée sur une période de deux (2) ans.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à cet achat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

060/04-09-18-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

ANNULATION D'UNE FACTURE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de la trésorerie à annuler la facture suivante émise par l'Agglomération de Rivière-Rouge suite à une intervention du Service de sécurité incendie, puisque le client est un contribuable de la Municipalité de La Macaza faisant partie de l'Agglomération de Rivière-Rouge :

Date	Facture	Montant
2017-11-09	17152	2 250,14 \$ + intérêts courus

ADOPTÉE

061/04-09-18-A

DÉSAFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que certains montants actuellement affectés au budget de l'Agglomération n'ont plus lieu de l'être;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De désaffecter un montant de 10 567,24 \$ du surplus affecté de l'Agglomération.

ADOPTÉE

062/04-09-18-A

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – AFFECTATION D'UN MONTANT POUR UN MANDAT DE SOUTIEN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'affecter un montant de 6 700 \$ en vue d'un mandat de soutien au Service de sécurité incendie, notamment dans le cadre de la réalisation du mandat de la création d'une Régie intermunicipale de sécurité incendie.

Que ce montant soit pris à même le surplus non affecté de l'Agglomération.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

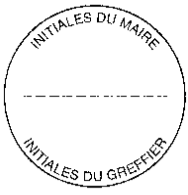
M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

063/04-09-18-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 19 h 09.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire